

Good Value for Money (GVfM) a le plaisir de vous envoyer sa **32^{ème} newsletter dédiée à l'analyse de la composition financière des fonds en euros à fin 2017.**

Concrètement, cette newsletter vous permet de savoir comment votre assureur-vie (ou de manière plus large « la profession des assureurs-vie ») investit l'épargne que vous lui confiez dans un fonds en euros.

Les éléments figurant dans la présente newsletter peuvent être repris en totalité ou en partie, à la condition d'en citer la source : GoodValueforMoney.eu.

Pour mémoire, Good Value for Money segmente les fonds en euros en plusieurs catégories, chacune d'entre elles correspondant :

- à une **durée moyenne prévisible d'engagement** de l'épargnant,
- à une **flexibilité de sortie plus ou moins importante** pour l'épargnant,
- à un **niveau de volatilité plus ou moins élevé** dans le taux annuel servi,
- à une **garantie du capital au jour le jour variable**.

Aussi, Good Value for Money (GVfM) structure l'univers des fonds en euros en 5 catégories :

- Les **fonds en euros « classiques »** :
 - Ce sont les **fonds « historiques » de l'assurance-vie**.
 - Ils sont **investis en moyenne en moyenne à 81 % dans des obligations**.
 - Le **taux moyen servi** (net de frais et brut de prélèvements sociaux) par ces fonds **en 2017** est évalué à **1,66 % par GVfM**.
- Les **fonds en euros « immobiliers »** :
 - La **création de ces fonds** remonte au **début des années 2010**.
 - L'investissement **immobilier** représente en **moyenne 45 % de l'encours de ces fonds**.
 - Le **taux moyen servi** (net de frais et brut de prélèvements sociaux) par ces fonds **en 2017** est évalué à **2,46 % par GVfM**.
- Les **fonds en euros « dynamiques »** :
 - Le **lancement de ces fonds** remonte à **2012**.
 - Leur principe est de **s'exposer davantage en risques** afin d'essayer de « **doper** » la **performance financière**, avec toutefois la possibilité de servir un taux de 0 % certaines années.
 - Le **taux moyen servi** (net de frais et brut de prélèvements sociaux) par ces fonds **en 2017** est évalué à **2,21 % par GVfM**.
- Les **fonds en euros « de régimes de retraite »** :

- Ce sont les **fonds en euros de contrats de retraite individuelle** (PERP), de contrats de **Retraite Madelin** ou de **contrats de retraite supplémentaire** (Art. 39, Art. 83, PERE...).
- Ces fonds bénéficient d'un **engagement de l'épargnant sur une longue période** (10 à 30 ans), ce qui permet au gestionnaire financier d'aller chercher davantage de rendement.
- Le **taux moyen servi** (net de frais et brut de prélèvements sociaux) par ces fonds **en 2017** et évalué à **1,88 % par GVfM**.
- Les **fonds en euros « croissance »** :
 - Ce sont les **nouveaux fonds que le Gouvernement tente de promouvoir** en assurance-vie en tant qu'alternative aux fonds en euros classiques.
 - En termes d'allocation d'actifs, ces fonds bénéficient d'une **absence de garantie du capital au jour le jour**, celle-ci n'existant qu'à l'échéance contractuelle prévue avec le client.
 - Le **taux moyen servi** (net de frais et brut de prélèvements sociaux) par ces fonds **en 2017** est évalué à **2,66 % par GVfM**.

Dans son espace documentaire, **Good Value for Money** vous offre l'accès à la composition détaillée :

- de **57** fonds en euros « **classiques** »,
- de **27** fonds en euros de « **régimes de retraite** »,
- de **8** fonds en euros « **immobiliers** »,
- de **10** fonds en euros « **dynamiques** »,
- de **4** fonds en euros « **croissance** ».

Ayant « digéré » les nouvelles normes prudentielles Solvabilité II et dans un contexte de taux historiquement bas, les assureurs-vie ont fait monter le poids des actifs de diversification dans les fonds en euros classiques de 1,5 point en 2017. Ceux-ci sont ainsi passés de 13,5 % en moyenne fin 2016 à 15,0 % fin 2017.

Face au niveau trop faible de rendement des titres souverains, leur poids relatif dans la poche obligataire des fonds en euros classique a baissé de 63 % en 2016 à 58 % en 2017.

L'allocation des fonds en euros classiques à fin 2017 est en moyenne :

- de **80,8 % sur des obligations** versus 82,4 % fin 2016,
- de **8,6 % sur des actions** versus 8,1 % fin 2016,
- de **6,4 % sur de l'immobilier** versus 5,6 % fin 2016.

Le **mixte d'obligations entre corporate et souverain** continue logiquement d'évoluer en faveur des obligations d'entreprises davantage rémunératrices, avec fin 2017 :

- **58 % de titres corporate** versus 63 % fin 2016,
- **42 % de titres souverains** versus 37 % fin 2016.

Good Value for Money relève en 2017 **un changement de politique des assureurs-vie vis-à-vis de la nature des obligations souscrites**. Alors qu'en 2016, la profession était positionnée à 12 % sur des **obligations à taux variable**, ce ratio est **descendu à 7 % en 2017**. Manifestement, les gérants financiers ont estimé que la possible remontée des taux « n'était plus pour tout de suite ».

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « classiques » à fin 2017.](#)

Avec leur progressive maturité, les fonds en euros immobiliers voient leur actif moyen investi à quasi parts égales entre l'immobilier (45 %) et l'obligataire (46 %)

L'allocation des fonds en euros immobiliers est en moyenne fin 2017 :

- de **46 % sur des obligations** versus 38 % fin 2016,
- de **45 % sur de l'immobilier** versus 48 % fin 2016,
- de **8 % sur des actions** versus 10 % fin 2016.

Face à la difficulté d'investir dans des conditions satisfaisantes les flux de collecte sur les fonds en euros immobiliers, **les assureurs-vie ont limité fortement les possibilités d'investissement par leurs clients en 2017. Les fonds en euros immobiliers deviennent une « denrée rare ».**

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « immobiliers » à fin 2017.](#)

Comme le laisse présager leur libellé, les fonds en euros dynamiques ont une poche de diversification importante, celle-ci pesant 36 % de leur encours en moyenne

L'allocation des fonds en euros dynamiques est en moyenne fin 2017 :

- de **62 % sur des obligations** versus 61 % fin 2016,
- de **18 % sur de l'immobilier** versus 17 % fin 2016,
- de **18 % sur des actions** versus 17 % fin 2016.

Toujours dans l'objectif de recherche de rendement, Good Value for Money relève un **rating moyen des contreparties obligataires moindre dans les fonds en euros dynamiques que dans les fonds en euros classique**s. A titre d'illustration, le poids relatif des obligations notées

A, AA ou AAA est de 73 % dans les fonds en euros classiques, alors qu'il n'est que de 61 % pour les fonds en euros dynamiques.

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « dynamiques » à fin 2017.](#)

Grâce à des actifs investis sur le long terme, les fonds en euros de régimes de retraite ont pu délivrer un rendement financier brut de 3,63 % en 2017.

L'allocation des fonds de régimes de retraite est en moyenne fin 2017 :

- de **78 % sur des obligations**, niveau stable par rapport à 2016,
- de **11 % sur des actions**, niveau également stable par rapport à 2016,
- de **8 % sur de l'immobilier** versus 7,0 % fin 2016.

[Consulter ici le lien vers la photographie Good Value for Money de la composition moyenne des fonds en euros « de régimes de retraite » à fin 2017.](#)